

J'AI UNE SCLÉROSE EN PLAQUES JE ME VACCINE !



POURQUOI DES RECOMMANDATIONS de la Société Francophone de la Sclérose en Plaques (SFSEP) sur les vaccins ?

Les réticences à la vaccination persistent, tant auprès des patients que des professionnels de santé.

De nombreux traitements contre la SEP sont disponibles et des questions se posent, sur l'efficacité vaccinale, l'application la plus adaptée du calendrier vaccinal et la prévention des risques infectieux potentiels induits par ces traitements.



LES VACCINS DONNENT-ILS LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SEP) ?

NON. Les vaccins ne sont pas associés à un risque augmenté de survenue d'une SEP, y compris les vaccins contre l'hépatite B et le papillomavirus humain.

LES VACCINS DÉCLENCHENT-ILS LES POUSSÉES ?

NON. Les vaccins ne déclenchent pas de poussée.
Seul un doute persiste sur la vaccination contre la fièvre jaune.

LES VACCINS AGGRAVENT-ILS LA MALADIE ?

NON. Les vaccins n'ont pas d'effet sur l'évolution du handicap.

LES TRAITEMENTS DE LA SEP MODIFIENT-ILS L'EFFICACITÉ DES VACCINS ?

OUI. L'efficacité des vaccins peut être diminuée sous traitement immunosuppresseur. C'est la raison pour laquelle il est primordial de mettre à jour son carnet de vaccination le plus tôt possible pour soi-même et ses proches.

J'AI UNE SEP MAIS PAS DE TRAITEMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Consultez votre carnet de santé et vérifiez avec votre médecin les vaccinations à rattraper. Si vous n'avez pas de carnet de santé, votre médecin vous proposera d'appliquer le calendrier vaccinal ou de vérifier certaines sérologies.



J'AI COMMENCÉ UN TRAITEMENT DE FOND SANS VÉRIFIER MES VACCINS. QUE FAIRE ?

Vérifiez avec votre médecin que vos vaccins sont à jour.

Si votre traitement est un immunosuppresseur :
Une vérification des sérologies pour la rougeole, la rubéole, la varicelle et l'hépatite B sera réalisée.

DOIS-JE FAIRE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE TOUS LES ANS ?

OUI. La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière est recommandée chez les patients avec un handicap modéré à important ou traités par immunosuppresseurs. Elle est conseillée dans tous les autres cas.

TOUS LES VACCINS SONT-ILS AUTORISÉS ?

NON. Les vaccins vivants atténués (ROR, VZV et fièvre jaune principalement) sont contre-indiqués dans les situations suivantes:

- Dans les trois mois qui suivent un traitement de la poussée par corticoïdes à fortes doses
- Sous traitement immunosuppresseur. L'effet du traitement pouvant se prolonger pendant plusieurs semaines à mois après son arrêt, votre médecin vous conseillera sur le meilleur moment pour réaliser le vaccin.

JE VOYAGE, JE ME VACCINE ?

OUI. Il est important de vérifier son carnet de vaccination plusieurs mois avant de partir et le mettre à jour en tenant compte de l'activité de la SEP et du traitement de fond en cours. Sont à vérifier :

- Les vaccins obligatoires du calendrier vaccinal
- Hépatite A si séjour en zone d'endémie
- Fièvre jaune à discuter au cas par cas
- Tous les autres vaccins spécifiques des pays visités

N'hésitez pas à consulter le site safetravel.ch ou à prendre rendez-vous dans un centre de vaccination pour les voyageurs afin de vérifier les vaccins obligatoires dans les pays où vous allez.

A SAVOIR :

Les vaccins vivants atténués sont contre-indiqués sous traitement immunosuppresseur
Les traitements immunosuppresseurs peuvent diminuer l'efficacité des vaccins.
Le traitement contre le paludisme est autorisé, ce n'est pas un vaccin.

DOIS-JE FAIRE VACCINER MES ENFANTS ?

OUI. Les vaccins sont obligatoires. Il n'y a pas de risque particulier chez les enfants de personnes souffrant de SEP.

EN SE VACCINANT, ON SE PROTÈGE ET ON PROTÈGE LES AUTRES, Y COMPRIS SES ENFANTS.

Il est aussi recommandé d'appliquer le calendrier vaccinal à votre entourage immédiat si vous prenez un traitement immunosuppresseur, ainsi que la vaccination contre la grippe saisonnière et la varicelle.

J'ALLAITE MON ENFANT? DOIS-JE LE FAIRE VACCINER ?

OUI. Le lait maternel est l'alimentation du nourrisson la plus adaptée sur le plan nutritionnel. Il possède des propriétés antimicrobiennes, antivirales et immuno-modulatrices. Cette protection est très peu spécifique, et n'apporte malheureusement pas une protection ciblée contre les maladies graves. Surtout, les anticorps maternels disparaîtront en quelques semaines et ne pourront pas protéger votre enfant à plus long terme.

Y-A-T-IL D'AUTRES MOYENS DE ME PROTÉGER ?

OUI. Une bonne couverture vaccinale de votre entourage proche contribuera à mieux vous protéger – c'est ce qu'on appelle le « cocooning ». Il est donc important que vos proches vérifient également la mise à jour de leur carnet de vaccination.

JE NE SUIS PAS À JOUR DE MES VACCINS, DOIS-JE TOUT REFAIRE ?

NON. Dans la plupart des cas il suffit de reprendre ou le calendrier a été interrompu.





LA VACCINATION PROTÈGE contre une maladie qui peut être grave. L'innocuité est un impératif majeur pour les vaccins car ils sont administrés à des personnes en bonne santé (souvent des enfants). Aucun vaccin n'est ni complètement exempt de réactions secondaires ni totalement efficace, pourtant la vaccination fait partie des traitements présentant les meilleurs rapports bénéfices-risques*.

LA VACCINATION A PERMIS UNE RÉDUCTION importante de nombreuses maladies, voire une disparition pour certaines, induisant, par contre coup, une focalisation de l'attention sur les manifestations cliniques rares rapportées après vaccination (effets indésirables).

Si certaines de ces manifestations sont effectivement dues aux vaccins (réactions secondaires), d'autres ne sont que le résultat de coïncidences, du fait du nombre considérable de vaccinations réalisées (plusieurs millions d'individus chaque année). Pour plus d'informations consultez les sites sfsep.org ou infovac.fr.

*Recommandation du Haut Conseil de la Santé Publique, article L3111-1 du Code de la Santé Publique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La vaccination par des effets collatéraux sur l'immunité peut renforcer les défenses contre d'autres maladies et avoir un effet positif sur l'asthme, le diabète de type 1, les verrues, certains cancers.

Crédit photos : Picture factory, Remains fotolia.com